

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération.

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 23/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Convention de partenariat et de financement à conclure avec le syndicat Territoire d'Energie Alsace pour la réalisation d'un outil de planification territorialisé des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (DELIBERATION n°2022-180)

Depuis le décret n°2021-546 du 4 mai 2021, les Autorités Organisatrices des Mobilités ou les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité doivent élaborer des schémas directeurs des infrastructures de recharge des véhicules électriques, validés par les services de l'Etat.

Le syndicat Territoire d'Energie Alsace (ex-syndicat d'électricité et de gaz du Rhin), s'est engagé à coordonner, financer un bureau d'études et élaborer un outil de planification territorialisé des infrastructures de recharge des véhicules électriques à l'échelle de son périmètre sans toutefois prendre la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques au sens de l'article L.2224-37 du CGCT, qui est détenue au niveau de notre territoire par l'agglomération.

Le but est de mettre à disposition des collectivités un outil de planification territorialisé des infrastructures de recharge pour véhicules électriques afin :

- d'organiser le déploiement opérationnel à l'échelle de leurs territoires ;
- de bénéficier d'une analyse géographiquement cohérente.

Cet outil de planification servira de base pour que la collectivité élabore son schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE). Ce schéma, une fois validé par la Préfecture du Haut-Rhin, permettra d'harmoniser le déploiement des bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire et d'obtenir un taux de 75% de réfaction sur le coût de raccordement au réseau électrique des nouvelles bornes de recharge validées par le schéma.

L'ensemble des communes membres de Saint-Louis Agglomération n'étant cependant pas couvertes par le Territoire d'Energie Alsace, il est proposé au Conseil de Communauté d'élargir le périmètre de cet outil aux communes membres non-adhérentes du syndicat Territoire d'Energie Alsace au travers d'une convention de partenariat et de financement à conclure avec celui-ci. Tout le territoire de Saint-Louis Agglomération sera ainsi couvert par cet outil de planification moyennant une participation financière de l'Agglomération à hauteur de 3000 € HT.

La démarche et le document finalisé pourront ainsi être présentés lors de la prochaine Conférence des Maires, avec le bureau d'études, pour validation.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de partenariat et de financement et ses annexes jointes à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

